

# ÉCRIRE UNE NOUVELLE À CHUTE

## DESRIPTIF

Lors de ce stage consacré à l'écriture d'une nouvelle à chute, nous interrogerons les lois du genre et repérerons ensemble les caractéristiques de la nouvelle.

Chacun.e prendra ensuite le temps d'imaginer et construire pas à pas son récit, guidé.e par les propositions de l'animatrice. Des textes d'auteurs et des exemples concrets émailleront ce stage. En fonction de votre rythme d'écriture, votre nouvelle ne sera peut-être pas complètement terminée en fin de journée... mais elle sera très largement amorcée.

*En option après le stage : relecture correctrice approfondie de votre nouvelle terminée (15 000 caractères esp. compris maximum), retour par mail : 50 €.*

## ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, **lauréate du Prix Hemingway 2025** – concours de nouvelles, avec « Épiphanie » – [atout-écriture.fr](http://atout-écriture.fr). Sylvie Callet a reçu le prix spécial de la ville de Déols (concours George Sand) pour sa nouvelle « **Retour aux sources** » éd. Lharmattan. Elle a collaboré en 2024 au recueil de nouvelles **Sombres Enfances** éd. du Caïman.

## OÙ ? QUAND ?

**Vendredi 8 mai 2026 de 10 h à 17 h/ 17h30** en fonction du déroulement de la journée – 1 h de pause pour le repas pris en commun.

Accueil à partir de 9h50 autour d'un café. Ponctualité souhaitée.

**Adresse :** Le Papyrus 102 rue Lamartine 69400 Villefranche-sur-Saône (à 3 mn à pied derrière la gare ; atelier au fond du jardin, dans l'atelier de sculpture).

## PRÉREQUIS

Accepter le fonctionnement de l'atelier d'écriture.

Stage pour adultes et ados à partir de 16 ans. Débutants bienvenus. 4 participants minimum, 9 maximum.

## MATÉRIEL DEMANDÉ

- Support pour écrire (feuilles, grand cahier... au choix) + stylos.
- Pique-nique tiré des sacs – micro-ondes et mini-frigo à disposition.

## INSCRIPTION

Inscription – assortie d'arrhes + adhésion 25-26 – ouverte à partir du **19 septembre 2025** en fonction des places disponibles.

**Formulaire d'inscription à compléter en page 2.**

**TARIF** - règlement par **chèque(s)** à l'ordre d'Écriture & Papyrus ou **virement\*** : **80 €**

Arrhes : **35 €** + Solde à remettre le premier jour du stage : **45 €** + Adhésion membre de soutien 2025-2026 : **10 €** minimum.

**\*Règlement par virement bancaire :**

Assoc. Écriture & Papyrus BIC AGRIFRPP878 - IBAN FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019



\*

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2025-2026

à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :  
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel portable : .....

Adresse e-mail (obligatoire, écrire lisiblement) : .....

Personne à contacter si problème (nom + tel) : .....

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé : **ÉCRIRE UNE NOUVELLE A CHUTE**

qui aura lieu (date-s-) **VENDREDI 8 MAI 2026**

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de 35 euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 10,00 € minimum**, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

**Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.**

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

**Je recevrai une confirmation d'inscription + notice explicative si besoin quelques jours avant le début de l'atelier ou stage. Merci d'être patient.e !**

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participant.es inscrit.es n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participant.es est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus au titre du préjudice subi, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

*Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement. Les séances manquées ne sont pas transmises par l'intervenant.e ni retransmises en Visio.*

**Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur de l'intervenant.e) seront soit reportées à une date ultérieure, soit annulées.** La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **10 euros minimum**.

**Date**

**Mention à recopier : « Bon pour accord »**

**Signature**